

**Occupation du site de Romainville
par des sans-papiers**

**François DAGNAUD, Président du SYCTOM
de l'agglomération parisienne,
saisit le Préfet de Seine-Saint-Denis**

Sur les 14 personnels travaillant ou ayant travaillé dans l'unité de traitement des déchets ménagers de Romainville, et qui occupent le site depuis mardi 19 août, six personnes sont actuellement sous la responsabilité de la société URBASER, exploitant du centre pour le compte du SYCTOM de l'agglomération parisienne.

Pour ces six personnes qui se révéleraient être sans papiers, la société URBASER a proposé aux représentants syndicaux, dès le 20 août, de trouver des solutions d'emploi, dans le cadre de promesses d'embauches, qui permettraient de faciliter la régularisation de ces personnes.

Le SYCTOM de l'agglomération parisienne rappelle que la société URBASER est tenue de respecter les dispositions législatives et réglementaires en matière d'emploi des personnels, au regard du droit du travail et du code des marchés publics.

Son Président, François DAGNAUD, en accord avec le Président du syndicat primaire de traitement des déchets ménagers de Seine-Saint-Denis (le SITOM 93), vient d'interpeler le Préfet de la Seine-Saint-Denis pour qu'il considère avec la plus bienveillante attention la proposition de la société URBASER et qu'il le tienne informé des suites et des solutions pour régulariser la situation des personnes qui occupent le centre de Romainville dans le respect de leur dignité.

Contact :

Christelle Pichon – Directrice adjointe de la communication

Tél. 01 40 13 17 63

Courriel : pichon@syctom-paris.fr

